

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

### DELIBERATION N°2024/42

#### PLU – PRESCRIPTION DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN

**Vu** le code de l’urbanisme et notamment les articles L.153-36 à 44,

**Vu** l’article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le plan local d’urbanisme de la commune approuvé par délibération n°15/2020 en date du 13 Mars 2020 et qui a fait l’objet d’une modification simplifiée n°1 par délibération n°22/2022 en date du 26 août 2022.

**Considérant** qu’il est nécessaire de procéder à une modification de droit commun du PLU de la commune de Tournon afin de modifier la zone d’activité de l’aérodrome d’Albertville situé sur la commune, classé en AU,

**Considérant** que cette évolution du PLU entre dans le cadre de la restructuration des bâtiments de l’aérodrome justifiée par la mise en conformité des bâtiments, la mise en sécurité de l’aérodrome et des futurs locaux conformes aux règles du code du travail,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **DECIDE** d’engager une procédure de modification de droit commun n°1 du P.L.U. pour les motifs sus exposés et en application des articles
- ✓ **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette modification, et à signer toutes les pièces s’y rapportant

Le Maire,  
**Sandrine BERTHET**

Le secrétaire de séance  
**Éric CHATELAIN**

*Transmis au contrôle de légalité*  
*Le 23 SEP. 2024*

*Publié le 23 SEP. 2024*


